



Région : OCCITANIE...
Département : PYRÉNÉES-ORIENTALES...
Bassin versant : TECH-ALBÈRES
Commune concernée : BANYULS SUR MER...

PRESENTATION DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

**Syndicat Mixte de Gestion et
d'Aménagement Tech-Albères
(SMIGATA)**
2, Rue Jean Amade - BP121
66401 CÉRET Cedex
04.68.87.08.78

MAITRES D'ŒUVRE

**Cabinet GAXIEU
(mandataire) + BIOTEC +
HYDROGEOTECHNIQUE**
4, Rue du Moulinas - 66 330
CABESTANY
04.67.09.26.10

ENTREPRISES

Terrassement des Albères (TDA)
Sous-traitants :
- SARL GIMENEZ Construction
- EURL Paysages Catalans

PARTENAIRES

- Commune de Banyuls sur Mer
- Agence de l'Eau - Délégation de Montpellier
- Région Occitanie - Direction de la transition écologique et énergétique
- services de l'Etat (OFB, service eau et risques de la DDTM66)
- FDPPMA66 et CEN Occitanie
- maîtrise d'œuvre et entreprises



CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET

La Baillaury : un fleuve côtier artificialisé qui dans sa partie aval avant embouchure a longtemps servi de voirie et de parking et dont les fonctionnalités naturelles et la biodiversité avaient totalement disparu.

Historique du projet:

En 2016, l'Etat rappelle fermement à la commune de Banyuls sur Mer l'interdiction d'implanter un parking dans le lit mineur d'un cours d'eau.

Sur la base d'un cahier des charges élaboré par le Syndicat du Tech, la commune de Banyuls sur mer retient, fin 2017, le bureau d'études AGERIN pour l'étude de restauration physique et écologique de la Baillaury aval.

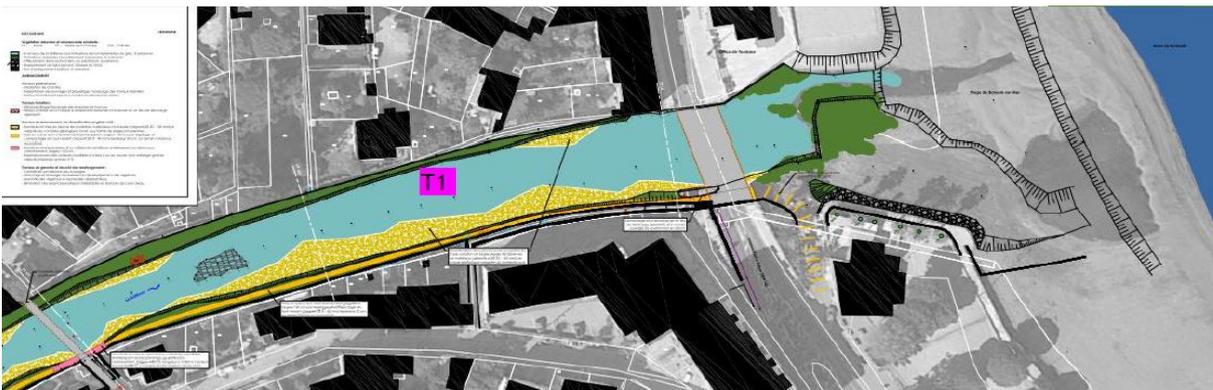
Début 2018, prise de compétence GEMAPI par le Syndicat du Tech qui devient le SMIGATA et reprise pour finalisation de l'étude. Puis, le syndicat a ensuite procédé à :

- Portage administratif et financier de l'opération décidé par le comité syndical sur proposition de M. Alexandre PUIGNAU, Président du Syndicat (convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la mairie de Banyuls) ;
- Recherche des partenariats financiers : obtention de l'appel à projet biodiversité de l'Agence de l'Eau (70%) et de l'appel à projet valorisation des cours d'eau urbains de la Région Occitanie (10%) ;
- Obtention des autorisations administratives dans des délais réduits (instruction Déclaration Loi Eau /2 mois en lieu et place d'une Autorisation Loi Eau / 12 mois) ;

- Fin 2021 choix d'un maître d'œuvre et actualisation du projet = respect de la section hydraulique, améliorations de l'intégration écologique et paysagère et diminution des frais d'entretien ultérieurs (aménagements rustiques).
- Démarrage des travaux répartis en deux phases :



Tranche aval (du grau à la passerelle) : 14/03/2022



Tranche Amont (de la passerelle au pont SNCF) : 09/01/2023



- Fin des travaux : 12/04/2024

PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Le projet consiste en une renaturation de la partie aval d'un fleuve côtier méditerranéen (La Baillaury) dont les usages anthropiques et l'artificialisation qui en a résulté ont conduit à une perte quasi totale de biodiversité, de fortes perturbations du transport solide et du fonctionnement du grau portant atteinte aux milieux aquatiques mais également au cadre de vie et à la place de cette "rivière en ville" élément prégnant en matière d'adaptation au changement climatique (îlot de fraîcheur).

Les enjeux du projet ont été : la restauration morphodynamique du cours d'eau, la reconstitution d'habitats aquatiques et humides (microreliefs, zones de cache...), la suppression des plantes invasives (canne de Provence, oponce, herbe de la pampa...) et l'amélioration de l'interface terre-mer. Un volet d'intégration paysagère et de valorisation par un cheminement doux, ainsi qu'une information sensibilisation des populations permanentes et touristiques ont également été développés.

OBJECTIFS

→ Objectif 1

Restauration de la biodiversité (faune/flore) et lutte contre les plantes invasives
Améliorer l'équilibre du transport solide (retour à un fonctionnement sédimentaire naturel)

→ Objectif 2

Amélioration de la qualité de l'eau par arrêt des pollutions diverses (voitures garées) et augmentation des capacités auto-épuratoires du milieu naturel reconstitué à nouveau fonctionnel

→ Objectif 3

Amélioration de l'aspect paysager et de la qualité du cadre de vie
Appropriation du cours d'eau par la population, éducation à l'environnement, sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques

→ Projet sans impact négatif sur les crues.

DESCRIPTION DU PROJET

Description du projet...

La renaturation de la partie aval de la Baillaury comprend sur 900 m de linéaire :

- l'arrêt des nuisances liées à la circulation et au parking (pollution aux hydrocarbures, tassement des sédiments, absence de végétation,...),

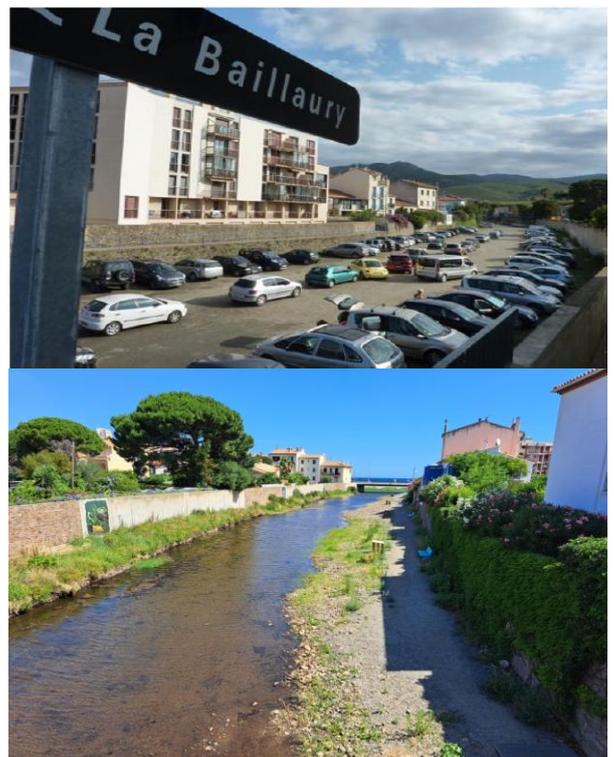
- la création d'un lit d'étiage et moyen emboîté,

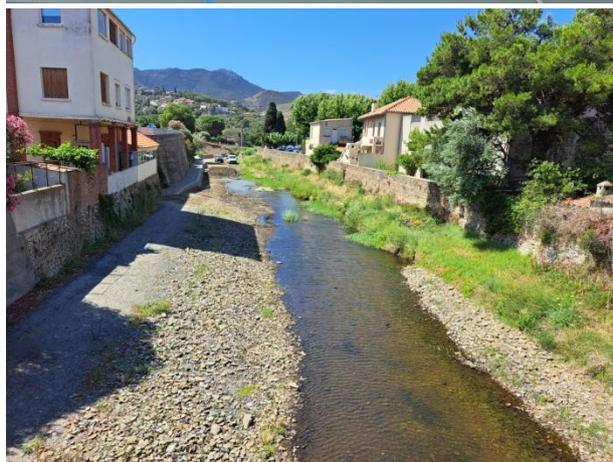
- la restauration d'une végétation rivulaire fonctionnelle composée principalement d'hélophytes et adaptée aux conditions climatiques.

La restauration du grau, écotone riche, ainsi que la création d'un cheminement doux permettant au public de se réappropriier un espace naturel au cœur de la ville de Banyuls-sur-Mer, ont participé à la réussite du projet.

La végétation rivulaire a été restaurée à l'aide de bancs d'hélophytes en méandre recréant ainsi une certaine sinuosité du lit du cours d'eau. Ces bancs sont surplombés par un cheminement doux débutant sous le pont de la RD914 à l'aval et remontant jusqu'au nouveau parking créé par la commune.

Photo (SMIGATA)





grau de la Baillaury restauré © SMIGATA



Fresque Baillaury © SMIGATA

COUT DU PROJET

→ 833 947.79€ HT / 1 000 209.49€ TTC

DUREE DU PROJET

→ 01/09/2021 - 12/04/2024
Désignation MOE - Fin des travaux

PLAN DE FINANCEMENT

- 70 % Agence de l'Eau RMC (Appel à projet en faveur de l'eau et de la biodiversité)
- 10 % Région Occitanie (Appel à projet revalorisons nos milieux aquatiques urbains)
- 20% Autofinancement (SMIGATA + Commune de Banyuls sur Mer)

LES OPERATIONS

Détail des opérations

Actions mises en place s'appuyant sur le fonctionnement des écosystèmes :

- Récréation d'un lit emboîté
- Diversification des profils d'écoulement (latéraux et longitudinaux) pour une redynamisation du fonctionnement sédimentaire
- Rétablissement de la continuité écologique
- Lutte contre les plantes invasives
- Plantations pour reconstitution d'une végétation rivulaire adaptée
- Redonner sa place à la rivière dans un contexte urbain (atténuation et adaptation au changement climatique - nature en ville et îlot de fraîcheur)
- Création d'un cheminement piétonnier de découverte de l'écosystème restauré en lien avec le nouveau plan de déplacement urbain et la fréquentation touristique
- Amélioration du cadre de vie



Recréation d'un lit emboîté avec risberme en rive gauche et recréation de bancs de graviers et cheminement doux en rive droite (utilisation de matériaux locaux et fraction granulométrique adaptée) © SMIGATA

GAINS ATTENDUS POUR LES MILIEUX

→ Morphologiques et Ecologiques

Tout d'abord, l'arrêt des nuisances liées à l'utilisation du lit mineur en tant que parking doit permettre de rétablir l'équilibre sédimentaire du cours d'eau dont les crues morphogènes successives permettront une diversification de ses faciès d'écoulement propice au développement de la biodiversité.

Par la même occasion, la restauration du cours d'eau et la création d'un lit d'étiage doit permettre de conserver une lame d'eau plus importante en basses eaux et de diversifier les écoulements et par conséquent les habitats.

La restauration d'une végétation rivulaire similaire à celle que l'on trouve dans les cours d'eau voisins de la Côte Vermeille permettra d'amorcer le processus de résilience de l'écosystème et de favoriser l'accroissement de la biodiversité qui y trouvera un support accueillant pour les espèces patrimoniales dont l'émyde lépreuse et bien d'autres. La présence de végétaux, créant des zones de refuge, favorisera notamment le retour et le développement de communautés d'insectes et par conséquent d'espèces provenant de l'ensemble de la chaîne trophique.

→ Hydrauliques

pas d'impact négatif sur les crues : strict respect voire légère augmentation du gabarit hydraulique déjà contraint par des digues existantes...

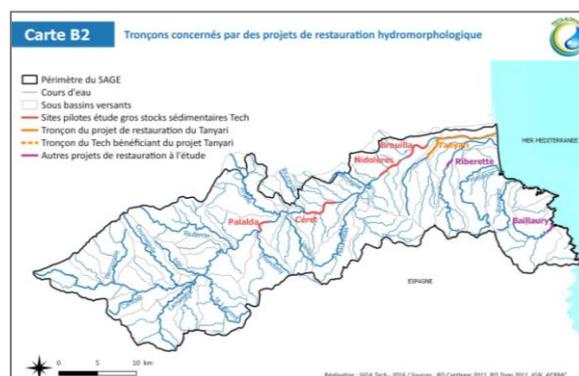
Afin d'évaluer l'efficacité de la restauration vis-à-vis des différents objectifs, un protocole de suivi a été établi pour un suivi morphologique (photographique et topographique) et biologique (floristique, faunistique et piscicole).

Enfin, la création d'un cheminement doux permettra de valoriser cet espace restauré, dont le potentiel a été négligé jusqu'à récemment, comme étant un lieu de promenade et de repos qu'aussi bien les habitants comme les touristes pourront s'approprier. Parallèlement, ce projet sera l'occasion de sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux au travers d'un exemple concret de restauration.

CADRE REGLEMENTAIRE

- Arrêté Préfectoral n°DDTM:SER:2021 047-0001 du 16/02/2021 Prescription spécifiques à la Déclaration Loi sur l'Eau relative au projet...
- SAGE Tech-Albères

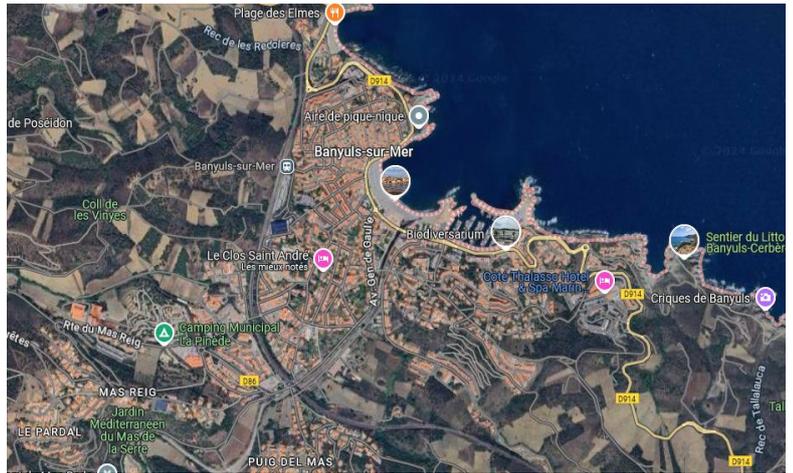
Le projet de restauration de la Baillaury est directement identifié dans la disposition B1-5 du SAGE Tech-Albères avec l'objectif de « concrétiser des opérations de restauration hydromorphologique ». Ce projet ainsi que 3 autres (gros stocks sédimentaires du Tech, Ribarette à Saint-André et Tanyari à Palau-del-Vidre), ont été identifiés comme prioritaires avec des études finalisées ou en cours au moment de l'approbation du SAGE (cf. carte B2 du SAGE ci-contre).



INTEGRATION DU PROJET DANS LA VIE DU TERRITOIRE

Banyuls sur Mer est une commune de 4 671 habitants permanents avec une densité de 110 hab/km². Cette densité théorique est à relativiser car située entre montagne et mer, la zone urbanisée est très contrainte par les reliefs et les risques naturels impactant la commune (mouvements de terrains, inondations et crues torrentielles, feux de forêts...). Elle est surclassée au titre des stations touristiques. Sa population estivale est ainsi démultipliée avec un fort afflux de touristes nécessitant des infrastructures adaptées. C'est pour cette raison que faute de foncier immédiatement disponible la commune utilisait le lit du fleuve en assec estival comme aire de stationnement.

Au delà de ce projet, la commune s'est depuis quelques années engagée dans différentes démarches de développement durable : requalification du port, partenariat avec le biodiversarium, plan de déplacement urbain et trame verte et bleue, objectifs de développement durable...



POINTS FORTS DU PROJET

- ➔ Point fort n°1 : Restauration morphologique et écologique intégrée d'un cours d'eau artificialisé
- ➔ Point fort n°2 : Adaptation au changement climatique, amélioration du cadre de vie, sensibilisation des populations
- aux enjeux de préservation des milieux humides
- ➔ Point fort n°3 : Reproductibilité

A priori totalement reproductible (techniquement et financièrement) - techniques rustiques et adaptées aux conditions méditerranéennes (sécheresse / inondations)

LES INGREDIENTS DE LA REUSSITE

- ➔ Facteurs de succès
- Maîtrise du foncier (communal)
- Réactivité des processus naturels et résilience des milieux
- Aménagements sans impact sur les crues
- Portage par la structure Gemapienne locale (SMIGATA)
- Des partenariats techniques et financiers à la hauteur des enjeux (rôle prégnant des AAP AERMC et Région Occitanie)
- Mobilisation de la commune dans la démarche "Ville Durable"
- Intégration paysagère
- Cheminement doux et signalétique didactique pour redonner toute sa valeur à la rivière...

LES DIFFICULTES RENCONTREES

- ➔ Présence de roche-mère affleurante qui a nécessité une adaptation de certains aménagements (pieux battus, fondements en sous-cœuvre)...
- ➔ Durant la phase 2 des travaux: concomitance du projet avec un chantier communal de VRD qui a généré des retards faute d'accès au lieu des réalisations (pb coordination travaux communaux par la mairie)

LES PERSPECTIVES

- ➔ Suivi naturaliste et valorisation des résultats
 - ➔ Transposition de la méthodologie sur d'autres territoires en région Occitanie ou sur le pourtour méditerranéen ou localement sur d'autres fleuves côtiers de la Côte Vermeille (Douy, Riberal...) et autres cours d'eau du bassin versant du Tech (Mondony à Amélie les Bains...)
 - ➔ ...
- **IMPORTANT : Ce projet qui illustre le développement des solutions fondées sur la nature (SFN) a été labellisé au titre du défi 10 du PBACC (plan de bassin d'adaptation au changement climatique) pour 2025 par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en janvier 2025**